

Un nouveau regard sur l'animal Racines bibliques

par Olivier JELEN,* Montreux

Il n'y a rien de plus ambigu que de décrire les relations de l'Homme à l'animal. Ces liens imprégnés de mystère, reconnaissons-le humblement, accompagnent l'histoire de l'humanité et de ses civilisations. En effet, à l'exemple de la recherche désespérée - du moins jusqu'à aujourd'hui - du chaînon manquant entre l'Australopithèque et l'Homo sapiens, la relation entre l'Homme et l'animal fait partie intégrante d'un mystère, car elle est, selon les termes de Jean Dorst, d'une rare «subtilité» et d'une rare complexité. La Bible, et plus particulièrement l'Ancien Testament, reflète très bien ce jeu ambivalent et le reprend largement.

L'animal a pu être perçu par l'Homme aussi bien comme un prédateur, comme un parasite, que comme un Dieu, un attribut de Dieu ou comme son meilleur ami. Les relations entre les deux espèces sont ainsi tantôt complémentaires, voire alliées, tantôt conflictuelles, voire concurrentes. Elles sont essentiellement composées soit de l'exploitation de l'animal, soit de l'assimilation, voire de la mise à distance, de ce dernier. L'animal peut donc être successivement rejeté, divinisé ou haï, selon que l'homme reconnaît en lui des valeurs positives ou négatives.

Ces liens se retrouvent dans la Bible. En effet, que serait la Bible sans la représentation du monde vivant et donc tout particulièrement des animaux ? Sans ces nombreuses références au monde animal, elle perdrait non seulement au niveau du message, mais également au niveau de son charme. En effet, pas une seule page, comme le remarque si bien le professeur O. Keel,¹ où l'animal ne soit pas présent dans la Bible. L'animal s'y trouve du début de la création, avant même l'apparition de l'homme,² à la fin des temps, ainsi dans le récit de l'Apoca-

lypse,³ soit comme ami au service de l'homme - exemple de l'agneau pascal - soit comme ennemi - exemple du *Wüstendämon*.⁴

Egalité des êtres

Face à un tel constat qui témoigne nettement de l'importance de l'animal - d'appréciation, certes, positive ou négative -, on ne peut comprendre certains théologiens contemporains, tel A. Bondolfi qui rappelle que parler de l'animal en théologie relève d'un «luxe», si ce n'est même d'une «provocation».⁵

Pour d'autres, au contraire, trop peu de conclusions ont été tirées des enseignements bibliques à l'égard de l'animal.⁶ En effet, à l'exemple du peuple juif, peuple élu par Dieu, les animaux bénéficient dans la Bible également de la protection divine. Les prescriptions dites mosaïques, textes de Loi, observent à l'égard des animaux des

* Prêtre, auteur d'un mémoire de licence à l'Université de Fribourg sur la théologie animale, dite aussi «sur les animaux».

règles spéciales. Ainsi, tout comme son maître, l'animal bénéficiera du repos le jour du sabbat. Il sera donc interdit au maître, à la suite du fils de sa servante et de l'émigré (Ex 23,12), de faire travailler l'animal le septième jour de la semaine. Tout comme son maître, l'animal aura droit lors de son travail au résultat de son labeur. Ainsi l'homme ne «musellera pas le bœuf quand il foule le blé» (Dt 25,4). L'animal, même si c'est celui de son ennemi, aura droit à être secouru lorsqu'il se trouve en difficulté (Ex 23,5). L'élément de bienveillance à l'égard de l'animal - il n'est pas ici uniquement une simple marchandise - est même repris dans le livre de Samuel, à travers l'exemple de l'agneau et du pauvre (2 S 12,3-7).

Quant à Esaïe, il évoque le rétablissement de l'ordre cosmique universel où «le loup habitera avec l'agneau... le lion, comme le bœuf, mangera du fourrage. Le nourrisson s'amusera sur le nid du cobra... et étendra sa main sur le trou de la vipère» (Es 11,7-8). Ce texte reprend l'idée du règne de la justice davidique, caractérisée ici par une cohabitation pacifique et amicale de tous les êtres vivants. Même l'animal le plus répugnant et redouté, celui qui a été l'objet d'une malédiction personnelle de Dieu (Gn 3,14), le serpent, devient inoffensif avec l'enfant.

Nombreux sont donc les textes bibliques qui expriment la bonté de Dieu envers toutes ses créatures. La distinction, reprise par la philosophie occidentale, entre le corps et l'âme n'entre pas dans le discours de l'Ancien Testament. A ce sujet, il n'y a pas de différence, comme l'indique le verset d'un psaume : «Seigneur, tu sauves hommes et bêtes» (Ps 36,7) et le livre de Qohéleth : «Car le sort des fils d'Adam, c'est le sort de la bête, c'est un sort identique : telle la mort de celle-ci, telle la mort de ceux-là, ils ont tous un souffle identique : la supériorité de l'homme sur la bête est nulle, car tout est vanité» (Qo 3,19).

L'égalité des êtres se retrouve dans la désignation même du terme *nephesch*, synonyme

de l'âme en hébreu, et utilisé indistinctement aussi bien pour l'homme que pour l'animal. Ce n'est que dans le Nouveau Testament, à travers la première épître aux Thessaloniens, que la division entre corps, âme et esprit est opérée. L'influence de la philosophie grecque n'est alors que trop évidente !

La théologie animale

Peu nombreux sont les théologiens qui, à l'exemple des nombreuses références bibliques précitées, se réfèrent au monde animal et à son importance pour la Bible. Alors que les études en génétique et en éthologie démontrent de plus en plus la proximité de l'animal avec l'homme et en appellent à un regard différent sur l'animal, la grande majorité des théologiens modernes se contente de répéter la distinction entre l'homme, «sommet de la création», et le reste du créé, en rappelant que ce dernier n'a de valeur que par rapport à ce qu'il fournit à l'homme.

Pourtant, dès la fin des années '70 et le début des années '80, dans le courant de la théologie de la création, une nouvelle branche de la théologie, celle de la théologie animale, a surgi. Cette nouvelle vision théologique, née dans les milieux protestants et anglicans, se réfère entre autres à saint François d'Assise, témoin de l'amour universel entre tous les êtres. Elle déplore que les Eglises officielles, aussi bien catholique que protestantes, ainsi que le mouvement franciscain, n'aient pas su exploiter l'idée précurseur de saint François, à savoir celle de la fraternité universelle des êtres et de la communion cosmique de l'homme avec la nature.

Il revient à l'historien Baratay d'avoir pu démontrer que pour l'Eglise catholique, c'est la réforme tridentine qui amorça et se fit la promotrice d'une distanciation de plus en plus forte de l'homme à l'égard de la création. On se méfiait de toute influence

venant de la nature, des animaux et de la matière, la recherche du Créateur passant «uniquement par la quête spirituelle intérieure ou par l'action auprès des hommes».⁷

Saint François, en ce XX^e siècle, a donc été récupéré, malgré les hésitations de l'Eglise catholique, par les défenseurs des animaux ainsi que par les sociétés protectrices des animaux (SPA). Ces nouveaux mouvements attendirent en vain de la part de l'Eglise hiérarchique une condamnation ferme des corridas, combats de coq et autres traditions antiques. Le manque d'engagement de l'Eglise catholique dans le combat des droits des animaux s'illustre à travers de nombreux exemples.

Lors de la création des SPA en France et en Angleterre, au milieu du XIX^e siècle, l'investissement de l'Eglise catholique est plus que timide ; il est quasi inexistant. L'Eglise ne soutient guère la «croisade des défenseurs des animaux» lors de l'ouverture de la première SPA en France, en 1845.⁸ Dans ce contexte, le philosophe allemand Schopenhauer attaque vivement les moralistes chrétiens pour qui il n'était pas question de conférer à l'animal un quelconque droit. «On prétend que les bêtes n'ont pas de droit ; on se persuade que notre conduite à leur égard n'importe en rien à la morale (...) qu'on n'a pas de devoir envers les bêtes : doctrine révoltante, doctrine grossière et barbare, propre à l'Occident, et qui a sa racine dans le judaïsme.»⁹

Le récent *Dictionnaire de morale catholique* réaffirme la position classique et séculaire de l'Eglise à l'égard de l'animal. Selon son auteur, le Père Bruguès o.p., actuel évêque d'Angers, l'animal ne saurait avoir des droits - «ceux-ci découlent de la dignité intrinsèque de la personne humaine et exclusivement d'elle» - et il serait inadéquat pour l'homme de lui accorder de l'affection, du respect «qui ne sont dus qu'aux êtres humains».¹⁰

Bruguès condamne fortement deux «déviations», l'une faisant de l'animal un substi-

tut de l'homme, l'autre faisant souffrir l'animal inutilement. Sans pour autant la condamner fortement, Bruguès met ainsi en question la vivisection en ce qu'elle peut déboucher sur un «plaisir sadique» et l'élevage industriel qui rend les animaux «prisonniers à vie».¹¹ En même temps, il estime toutefois que les animaux, «créatures inférieures», peuvent être en toute «légitimité» chassés et mangés ; même la corrida lui paraît moralement recevable puisqu'elle permettrait un «exorcisme de la violence humaine» profitant positivement à l'homme.

Mgr Brand, ancien archevêque de Strasbourg et membre de l'Association catholique pour le respect de la création animale, n'est pas de cet avis et rappelle que non seulement il y a «commune origine» entre tous les vivants, mais également que l'homme «se déshonore en massacrant - lors de corridas - des êtres vivants qui n'ont pas les moyens de lui résister».¹² Pour Brand, les autorités religieuses doivent veiller à ne pas se rendre complices, «ne fût-ce que par leur silence», de ceux qui font souffrir les animaux. On le comprend par ces deux exemples, l'Eglise est partagée sur le sujet !

Recherches modernes

Autre sujet brûlant d'actualité qui remet en question le regard du chrétien à l'égard de l'animal et de son statut : celui de la descendance de l'Homme. Que l'Homme ait des relations de parenté avec le singe est indéniable et prouvé par de nombreuses sciences telles la paléontologie, la biologie, l'anatomie comparée, l'éthologie, à travers l'étude des données anatomiques, chromosomiques, génétiques... La naissance de l'Homme a donc été dépendante de celle des animaux, tels le pika et «la longue chaîne ininterrompue des ancêtres de l'homme (qui) a failli se casser plusieurs fois... L'empreinte du temps marque donc l'homme à tout jamais, ses sources y sont



Une vache carnivore !

inscrites et il en porte les traces ineffaçables, qu'il faut savoir déchiffrer», explique la paléontologue Jean Chaline.

En 1871, Darwin démontre que l'homme et le chimpanzé ont un ancêtre commun «en raison de la possession de caractères communs, notamment au niveau embryonnaire» (J. Chaline). Mais Darwin, aussi révolutionnaire et téméraire qu'il ait pu paraître lors de la publication, en 1871, de son livre *The Descent of Man and Selection in Relation to Sex* ne faisait que reprendre les intuitions déjà formulées par Buffon, puis par Linné, ce dernier attribuant à l'homme le nom savant d'*Homo sapiens* et à côté de lui celui de l'«autre homme», l'*Homo troglodyte*, au chimpanzé. Darwin reprenait aussi Lamarck qui, le premier, eut l'audace d'intégrer dans sa vision transformiste le singe et l'homme.

La recherche génétique a prouvé les affirmations de Darwin en démontrant que l'homme partageait plus de 98 % de son ADN avec son «cousin» le singe. Les deux minuscules pour cent qui séparent l'homme du singe, lui permettent-ils de l'exploiter sans autre ?

La théologie animale n'entend certainement pas sacrifier l'animal ou le «totémiser», mais elle lui reconnaît une valeur pour lui-même, indépendante de ce que l'homme peut en faire. Les recherches modernes contribuent à lui donner raison.

En conclusion, interrogeons-nous sur l'idée du compagnonnage que le livre d'Esaié et sa prophétie des temps messianiques nous décrivait, ce compagnonnage idyllique entre l'homme et l'animal. Est-il encore envisageable aujourd'hui ? Le serait-il plus aujourd'hui qu'autrefois, lors de la rédaction des li-

vres bibliques ? Cette vie harmonieuse entre l'homme et l'animal n'est-elle pas sérieusement compromise par des scandales modernes ? Ainsi celui de l'encéphalopathie spongiforme bovine, dite maladie de la vache folle, révèle une limite, un frein à l'exploitation animale par l'homme. Au nom de la productivité, on a fait consommer à des herbivores de la farine de viande. De ruminants, on a fait des carnivores ! N'y a-t-il pas dans ce cas précis blasphème, dans le sens d'un irrespect de la création et du projet de Dieu sur elle ?

Autre scandale : celui de la fièvre aphteuse. Plutôt que de soigner l'animal malade, on préfère pour des raisons économiques s'en débarrasser, comme on le fait à la Bourse pour une action qui s'avère trop peu rentable !

Le XX^e siècle aura eu le mérite de nous montrer les limites de l'exploitation abusive de l'animal, comme simple objet selon le Droit romain. Il aura également eu le mérite d'accélérer l'obligation de changer notre regard à l'égard de l'animal, mettant un frein à l'absolu du *dominium terrae* du livre de la Genèse.

O. J.

¹ Cf. **Othmar Keel** et al., *Orte und Landschaften der Bibel : Ein Handbuch und Studienreise-führer zum Heiligen Land*, Band I, Benziger/Vandenhoeck & Ruprecht Verlag, Einsiedeln, Zürich, Göttingen, 1984, p. 100.

² Selon le premier récit de la Genèse (Gn 1,1 - 2,4). Il s'agit du récit sacerdotal qui, au contraire du récit yahviste (Gn 2,4 - 3,23), voit la création de l'animal directement liée à la solitude de l'homme. Cf. à ce sujet **Albert de Pury**, *Homme et animal Dieu les créa*, Labor et Fides, Genève 1993.

³ Qui nous décrit des anges avec des ailes, des pattes...

⁴ **Othmar Keel** et al., *op. cit.*, p. 100.

⁵ **Alberto Bondolfi**, *Droits des animaux - Expériences sur les animaux*, in : «Concilium» 1989, n° 3, p. 139.

⁶ «De tous ces textes se dégage un enseignement qui, jusqu'à présent, n'a pas assez retenu l'attention», cf. **Jean Gaillard**, *Les Animaux, nos humbles frères*, Le Sarment / Fayard, Paris 1986, p. 28.

⁷ **E. Baratay**, *L'Eglise et l'animal (France, XVII^e-XX^e siècle)*, Cerf, Paris 1996, p. 110.

⁸ Cf. **Georges Fleury**, *La belle histoire de la S.P.A. de 1845 à nos jours*, Grasset & Fasquelle, Paris 1995, 332 p. Pour preuve, citons l'effectif des clercs engagés comme membres de la SPA qui constitue une minuscule présence parmi les membres (0,95 % en 1857, et 1,30 % en 1869) et qui reste considérablement inférieur à celui des instituteurs ou des médecins ; cf. à ce sujet : **E. Baratay**, *op. cit.*, p. 207.

⁹ **Arthur Schopenhauer**, *Le fondement de la morale*, Librairie générale française, Paris 1991, p. 194.

¹⁰ **Jean-Louis Bruguès**, *Animaux*, in «Dictionnaire de morale catholique», C.L.D., Chambray 1991, pp. 34 - 36.

¹¹ Il cite très concrètement l'exemple des poulets.

¹² **Mgr Charles A. Brand** (archevêque de Strasbourg), *Eglise, création et monde animal*, in **Michel Damien**, *L'Eglise et les Français. Quatorze évêques répondent*, Robert Laffont, Paris 1997, p. 288.

Fermeture d'été

Les bureaux de l'administration
et de la rédaction de **choisir**
ainsi que le CEDOFOR
seront fermés
à partir du vendredi 28 juin, à 17h.

Réouverture

de la rédaction et de l'administration
le lundi 5 août, à 9h,
et du CEDOFOR,
le mardi 20 août, à 9h.